

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2024

DATE DE CONVOCATION: 12 Novembre 2024

DATE D'AFFFICHAGE: 28 Novembre 2024

PRESIDENCE de Dominique BAILLY, Maire, Vice-président de Grand Paris Grand Est

LIEU DE REUNION: Maison du Temps Libre à Vaujours

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE: 29

PRESENTS: 15 VOTANTS: 18

ETAIENT PRESENTS: Dominique BAILLY, Guiseppina DI MINO, Jacqueline SCHMIT, Christiane FRANÇOIS- LUBIN, Laurent LHOSTE, Adrien BAILLY, Jean-Noël TETARD, Linda AYACHI, Céline DEMETZ, Vincent SIEPAIO, Hélène RONDEAUX, Chabane MAOUCHE, Souraya ALIOUET, Stella HENRY, Jacques SALLURON

ETAIENT ABSENTS: Christelle MARTINEZ, José DA SILVA, Stéphane PAU, Guy ISDANT, Guy VALENTIN, El Ouahhad ARBAOUI, Aziz ABDAOUI, Véronique AUGUSTIN, Anthony BENOIT, Marcello TOSCANELLI, Inès MERBAH, Aïssam KROUNA, Walid MERBAH, Terri KEBDANI

POUVOIRS: Guy ISDANT donne pouvoir à Jean-Noël TETARD, Aziz ABDAOUI donne pouvoir à Souraya ALIOUET, Marcello TOSCANELLI donne pouvoir à Guiseppina DI MINO

SECRETAIRE DE SEANCE : Jacqueline SCHMIT

Mairie de Vaujours 20, rue Alexandre Boucher 93410 VAUJOURS Tél.: 01 48 61 96 75 Télécopie: 01 48 60 78 03 contact@ville-vaujours.fr / www.vaujours.fr



Service émetteur : Direction Générale des Services

Objet : Approbation du rapport annuel du Service public du gaz, de l'électricité local et des énergies locales en Ile-de-France (SIGEIF), pour l'année 2023

Rapporteur: Monsieur le Maire Dominique BAILLY

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L2122-23,

VU la délibération 2020/05-06 du Conseil Municipal du 23 mai 2020 donnant délégations d'attributions au Maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), modifiée par la délibération 2021/04-03 du Conseil Municipal du 06 avril 2021.

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment son article 59,

VU le rapport annuel 2023 et son annexe du Service Public du Gaz, de l'Electricité et des Energies Locales en Ile de France (SIGEIF)

CONSIDERANT qu'en application de l'article L.5211-39 du C.G.C.T;

Après avoir entendu le rapporteur, Après en avoir délibéré à la majorité à 18 voix pour.

ARTICLE 1 : PREND ACTE du rapport annuel d'activité accompagné de son annexe SIGEIF

<u>ARTICLE 2</u>: PREND ACTE de la communication qui lui a été faite du rapport annuel d'activité 2023 accompagné de son annexe

<u>ARTICLE 3</u>: DIT que le Maire et la Direction Générale des Services sont chargés, chacun en ce qui les concerne de transmettre au SIGEIF le passage en Conseil Municipal du rapport d'activité 2023 du SIGEIF

Mairie de Vaujours 20, rue Alexandre Boucher 93410 VAUJOURS Tél.: 01 48 61 96 75 Télécopie : 01 48 60 78 03 contact@ville-vaujours.fr / www.vaujours.fr



ARTICLE 4 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet et en sera insérée au recueil des actes administratifs publié selon la règlementation en vigueur

ARTICLE 5: DIT que le Tribunal administratif compétent peut être saisi par voie de recours formé contre le présent acte pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture de Seine-Saint-Denis ou de sa publication/notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale.

Ampliation en sera insérée au recueil des acte administratifs et publiées selon la règlementation en vigueur.

POUR EXTRAIT CONFORME

Fait à Vaujours, le 20 Novembre 2024

Dominique BAILLY

Le Maire,

Vice-président de Grand Paris Grand Est

Certifié exécutoire compte tenu
Du dépôt en Préfecture le 28 (11 2024
Et de la publication le 28 (11 2024